

Guide de l'élève en situation de handicap



2019
2020

mission

Handi cnam

**Faciliter vos études, vos examens
et votre vie au quotidien dans l'établissement**

le cnam

Le Conservatoire national des arts et métiers (le Cnam) est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche dédié à la formation tout au long de la vie. Il propose des formations en cours du soir (HTT), cours du jour (TO), en alternance, en formation ouverte à distance (FOAD), en formation continue (FC). L'établissement public, ses 30 centres régionaux et ses 180 lieux d'enseignements accueillent chaque année près de 80 000 élèves et dispensent des formations dans 26 filières professionnelles. Vous pouvez suivre des enseignements au Centre Cnam Paris, en Île-de-France, en région ou à l'étranger.

La Fabrique des compétences est fermée pendant les interruptions de cours

Renseignements sur le cnam et ses formations

cnam-paris.fr

Se renseigner avant sa formation

La Fabrique des compétences (service information et orientation)

Vous êtes intéressé·e par une formation dispensée par le Cnam ?

La Fabrique des compétences peut vous aider à :

- choisir et à construire votre parcours de formation ;
- évaluer ou réévaluer la faisabilité de votre projet de formation en relation avec votre projet professionnel ;
- monter un dossier de financement de formation ;
- vous positionner sur le marché de l'emploi.

La Fabrique des compétences met à votre disposition un espace de documentation en libre accès. Vous pourrez aussi y rencontrer des chargé·e·s d'information ou, sur rendez-vous, des conseiller·ère·s d'orientation et d'insertion professionnelle.

Il est vivement conseillé, avant une première inscription, de rencontrer un·e conseiller·ère d'orientation ou un·e enseignant·e pour établir ou valider un plan de formation adapté à votre situation.

Afin de mettre toutes les chances de réussite de votre côté, nous vous recommandons de ne pas choisir plus de deux unités d'enseignement (UE) par semestre.

292, rue Saint-Martin - Paris 3

Accès 17 (RDC)

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Plateforme téléphonique

du lundi au vendredi de 10h à 12h

Tél. : 01 40 27 23 30

contact_paris@lecnam.net

S'inscrire au Cnam

Une fois le choix de vos UE effectué, vous pouvez soit vous inscrire en ligne à partir de cnam-paris.fr soit directement à la scolarité du Cnam Paris. Les élèves s'inscrivant au Cnam Paris et bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), sont exonérés du droit de base annuel, sur présentation d'un justificatif (attestation de paiement de l'AAH datant de moins d'un mois). Le site internet et les différents services du Centre Cnam Paris vous permettront d'obtenir les renseignements liés à votre scolarité (connaître son emploi du temps, comment obtenir ses notes d'examens, comment se connecter au portail élèves...).



Inscriptions - Cnam Paris

La Fabrique des compétences vous accueille pour vos inscriptions, paiements et remboursements. Toutes les demandes de désinscriptions, remboursements ou changements de centre d'enseignement pour s'inscrire à une UE sont à adresser directement au service de la scolarité du Centre Cnam Paris 292, rue Saint-Martin.

cnam-paris.fr/

Fabrique des Compétences
Accès 17 (RDC)

Du lundi au vendredi
de 13h30 à 18h30

contact_paris@lecnam.net

Pour les centres en île-de-France :
formation.cnam.fr/ile-de-france/



Demande de rendez-vous par téléphone ou mail

01.58.80.87.87
handi@cnam.fr

Des permanences, sont assurées par un médecin de prévention au début de chaque semestre dans les locaux de la mission Handi'Cnam.

Consulter le calendrier des permanences sur **handi.cnam.fr** (onglet élèves > examens)

Mission Handi'cnam
Retrouvez notre bureau dans les locaux de la Fabrique des compétences
292, rue Saint-Martin
Paris 3^e
Accès 17 - RDC
Locaux handi-accessibles
(Cf plan page 10)

Obtenir un aménagement spécifique pour vos études et examens

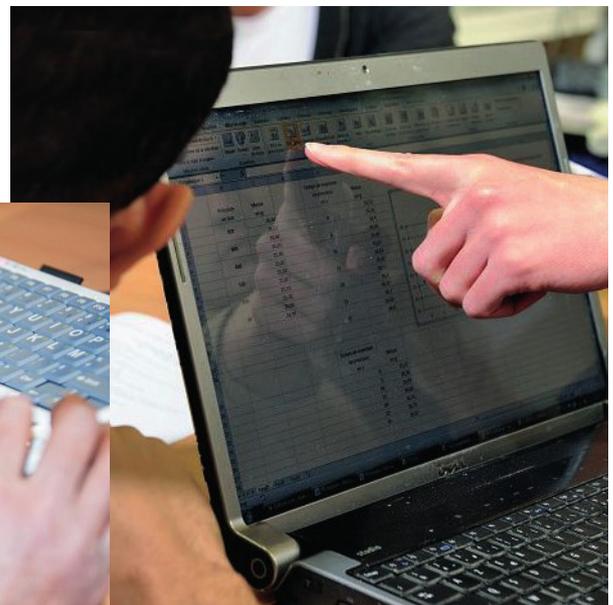
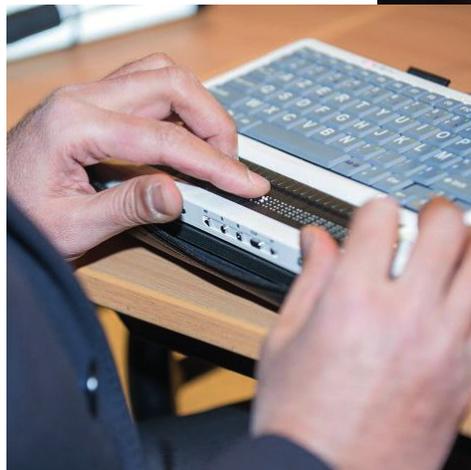
1°- Effectuer son inscription au Cnam,
2°- Prendre rendez-vous le plus tôt possible à la mission Handi'Cnam afin d'obtenir un rendez-vous pour rencontrer le médecin de prévention de la MDPH.

Une attestation médicale listant les propositions d'aménagements vous sera remise. Ce service est gratuit.

Cette attestation médicale doit être refaite au début de chaque année universitaire même si votre situation n'a pas changé.

3°- Fournir à la mission Handi'cnam l'attestation. En cas de mise en place d'aménagements complexes, un rendez-vous pour un entretien spécialisé vous sera proposé.

Il est impératif de nous communiquer vos demandes d'aménagements au plus tôt, les procédures de mises en place nécessitant des délais. Toute demande d'aménagements pour les examens communiquée moins de cinq semaines avant le début des épreuves ne pourra pas être prise en compte.





S'enregistrer à la mission Handi'cnam

Pour bénéficier d'aides ou d'aménagements vous devez vous inscrire auprès de la mission Handi'cnam ; Vous devez nous transmettre :

- un certificat de scolarité 2019/20.
Attention ! Les Unités d'enseignements auxquelles vous êtes inscrit·e doivent obligatoirement apparaître ;
- l'attestation de la médecine préventive en cas de demandes d'aménagements ;
- La fiche de renseignements pour l'année 2019-2020 complétée (document sur demande ou téléchargeable sur le site de la mission) ;
- l'autorisation de transmettre vos coordonnées aux enseignant·e·s et aux organisateurs·rice·s des examens signée (document sur demande ou téléchargeable sur le site de la mission).

Modalités relatives à l'aménagement des examens

Lors de votre visite médicale, nous vous conseillons d'apporter votre dossier médical à jour ou une lettre de votre médecin traitant. C'est un médecin agréé de la MDPH qui donne tout d'abord « une préconisation » en fournissant à l'élève une attestation médicale.

La mission Handi'cnam valide ensuite tout ou partie des aménagements. Elle adresse, par courriel, une notification officielle à chaque élève.

Mission Handi'cnam

292, rue Saint-Martin
Paris 3^e

Accès 17 RDC

Métro : Réaumur-Sébastopol

Ouvert du lundi au vendredi de
14h à 17h (sur rendez-vous
de préférence)

handi.cnam.fr

Tél. : 01 58 80 87 87

Mél : handi@cnam.fr



Attention !

Les élèves inscrit·e·s à au moins une UE au Centre Cnam Paris doivent obligatoirement être enregistré·e·s à la mission Handi'cnam pour obtenir un temps majoré ou un aménagement pour leurs examens, même s'il·elle·s ont d'autres UE en IDF ou dans un autre centre d'enseignement Cnam.

Les élèves inscrit·e·s exclusivement en IDF ou dans un autre centre d'enseignement Cnam doivent transmettre la recommandation du médecin agréé de la MDPH directement à leur centre d'enseignement.



Remarque

Tout·e élève ne pouvant se présenter à un examen pour lequel un aménagement a été mis en place ou souhaitant renoncer à un aménagement qu'il·elle a obtenu, devra en informer au plus tôt l'organisateur·rice avec copie à la mission Handi'cnam.

La mission Handi'cnam envoie ensuite, aux organisateur·rice·s des examens du Centre Cnam Paris ou des centres régionaux, la liste des élèves concerné·e·s et ayant droit à des aménagements pour examens ainsi que les UE concernées.

A charge, pour chacun des centres organisateurs de mettre en place les aménagements pour examen. Les centres organisateurs contactent ensuite les élèves pour indiquer les aménagements qui seront mis en place.

Pour les élèves du centre Cnam Paris et les élèves inscrits en Foad Paris

Pour chaque session d'examen, les élèves recevront un courriel auquel il·elle·s devront répondre par retour en remplissant un tableau indiquant les UE qu'ils comptent présenter. **Faute de réponse avant la date butoir proposée, les aménagements ne pourront pas être mis en place.**

Pour les quatre sessions annuelles d'examens, Handi'cnam transmet les aménagements aux organisateur·rice·s des examens **un mois minimum** avant le début des épreuves.

Pour les élèves inscrits dans un centre en Île-de-France et suivant au moins une UE au Cnam Paris

Les demandes d'aménagements seront transmises au fur et à mesure aux organisateurs des examens dès qu'elles auront été validées par la mission.

Pour les UE évaluées durant les enseignements
(contrôle continu, partiels, devoirs sur table, mémoires, rapports, oraux...)

Les aménagements seront transmis aux enseignant·e·s concerné·e·s avec copie aux organisateur·rice·s des examens dès qu'ils ont été validés par la mission.

Services dispensés à la mission

- Les locaux du Cnam n'étant pas tous accessibles, veuillez nous contacter pour tous renseignements à ce sujet. **Vous pouvez par exemple bénéficier d'un·e accompagnateur·rice ou de l'installation d'une rampe d'accès.**
- Les personnes en situation de handicap peuvent être dispensées de file d'attente après accord du personnel de la mission Handi'cnam. Veuillez nous demander un ticket « accès prioritaire ».
- Vous pouvez bénéficier d'une visite guidée de l'établissement (locaux administratifs, salles de cours, restaurant, bibliothèque...). Veuillez nous contacter pour convenir d'un rendez-vous.
- Possibilité de bénéficier, après proposition de la médecine préventive ou accord de la mission Handi'cnam, d'une version électronique des cours en format accessible.
- Soutien pédagogique avec accord préalable de la médecine préventive, de la mission Handi'cnam ou d'un enseignant.
- Les élèves enregistrés à la mission Handi'cnam peuvent bénéficier d'une carte pour faire des photocopies (crédit de 100 copies) dans les bibliothèques du CNAM.



Liste du matériel disponible à la mission



Disponibles au prêt

Nom	Handicap	Utilisation	Modalités
Boucle magnétique CM1	Auditif	Amplification du son en salle de cours	Prêt via l'enseignant de l'UE concernée
Rampe large 0	Moteur	Franchissement d'obstacle jusqu'à 20 cm	Prêt longue durée ou ponctuel (48h à l'avance)
Rampe 1	Moteur	Franchissement d'obstacle jusqu'à 10 cm	
Loupe grossissante	Visuel	Agrandissement d'images	Prêt à l'élève à l'année
Loupe électronique	Visuel	Agrandissement en vision de près et de loin	Prêt via l'enseignant de l'UE concernée
Enregistreur numérique	Tous	Enregistrements de cours	Prêt à l'élève à l'année
Stylo numérique	Tous	Prises de notes	



Une caution (non encaissée) sera demandée pour chaque prêt à destination des élèves.

Venir à la mission Handi'cnam



Entrée principale 292 rue Saint-Martin
Métro Réaumur Sébastopol lignes 3 et 4
Métro Arts et métiers lignes 3 et 11



Le bureau de la mission Handi'cnam est situé dans les locaux de la Fabrique des compétences, accès 17 - RDC avec ascenseur à votre disposition.

Le site est handi-accessible.

Veillez vous présenter à l'accueil.

292, rue Saint-Martin - Paris 3^e

Ⓜ Réaumur-Sébastopol

*Les contacts sont valables uniquement pour les élèves inscrits à au moins une UE du CCP.
Pour obtenir les contacts de votre centre d'enseignement veuillez contacter la Mission Handi'Cnam.*

Le standard du Cnam

Tél. : 01 40 27 20 00

cnam.fr

Site du Cnam Paris

cnam-paris.fr

Plateforme téléphonique « info-formation » de la Fabrique des compétences

Tél. : 01 40 27 23 30

Mél : contact_paris@lecnam.net

Emploi du temps des UE au Cnam Paris

cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/

Scolarité du Cnam Paris

contact_paris@lecnam.net

Espace numérique de formation (ENF) :

lecnam.net

Portail élèves (dossier administratif, UE, notes, résultats...)

cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/

Cliquez sur « Service et outils »

Mission Handi'cnam

Tél. : 01 58 80 87 87

Mél : handi@cnam.fr

Service organisateur des examens au Cnam Paris

(Mise en place des aménagements validés au préalable par la mission Handi'cnam)

Tél : 01 40 27 21 14

Mél : jean-jacques.chandez@lecnam.net



mission

Handi cnam